



Le 6 novembre 2012

COMMUNIQUE

Les membres du projet Médialoup se sont rendus en Espagne

Une délégation composée de représentants de fédérations de chasseurs (06, 26, 39, 48, 66, 74, 88, FNC, FACE), de la Louveterie, de l'ANCGG et du Ministère de l'Ecologie a été accueillie le 12 septembre 2012 à la Fédération Royale Espagnole de la Chasse et de la Gestion de la Faune (RFEC). Les expériences espagnoles en matière de connaissance, de gestion et de suivi du loup ont été développées par des spécialistes issus de différents réseaux (un bureau d'études sur les ressources naturelles, des assistants techniques du Ministère de l'agriculture de l'alimentation et de l'environnement, la fondation espagnole de protection de la chasse et de la faune sauvage, la Région Castille et Léon, un représentant de la coordination nationale des agriculteurs et éleveurs).

Autrefois l'espèce était considérée comme nuisible et était donc persécutée. **En 1970 elle devient une espèce à la fois protégée et chassable.** Ces 30 dernières années, ces mesures de protection, l'exode rural, l'augmentation du couvert forestier, l'accroissement des populations de grands ongulés (Chamois, cerfs, chevreuils, sangliers), le comportement grégaire, le taux de reproduction et le caractère opportuniste de l'espèce ont permis à la population de loups d'augmenter fortement. L'Espagne possède aujourd'hui entre **1700 et 2500 loups** répartis en trois populations: une au nord-ouest très importante (notamment Régions de Castilla y Léon, Galicia, Asturias), une autre dans les Pyrénées (Catalogne) d'une dizaine d'individus de lignée italienne et la dernière au sud, dans la Sierra Morena avec une trentaine d'individus.

Le développement de cette population de loups est considérée comme naturelle selon les spécialistes consultés, la question de relâchés n'étant pas considérée comme réaliste. L'Etat espagnol, avec son plan national d'action rédigé en 2008, s'appuie sur la Directive Habitats Faune Flore (DHFF) et met en place une politique de **gestion adaptative et déconcentrée de sa population de loup**. Son objectif est de favoriser l'expansion de l'espèce vers le centre et l'Est du pays et de re - connecter les populations isolées.

- ✓ Au nord du fleuve le Duero, le loup est classé en annexe V de la directive, c'est-à-dire qu'il peut faire l'objet d'une gestion et de prélèvements, notamment par la chasse.
- ✓ Au sud du Duero, le loup est classé en annexe IV de la Directive HFF : l'espèce fait l'objet d'une protection stricte. L'article 16 de la Directive permet cependant des dérogations, accordées pour prévenir les dégâts à l'élevage.

Ce sont les Régions et Communautés Autonomes qui déclinent cette stratégie nationale au plus près du terrain et définissent dans leurs plans de gestion, les plans de chasse ou les tirs de régulation destinés à maintenir les dégâts à un niveau acceptable pour les éleveurs.

D'après les experts consultés, le loup reste **braconné** en Espagne.

Dans la Région Castille et Léon, sur 1300 loups attribués au plan de chasse sur la période 2000-2012, plus de 800 loups ont été prélevés. Les représentants de la fédération des chasseurs, comme les consultants du Ministère en charge de l'agriculture et de l'environnement, ainsi que la direction de l'environnement de la Région Castille y Léon **considèrent le loup comme un atout pour leurs territoires**. Le loup procure une rente cynégétique, touristique (exemple du centre thématique du Loup dans la Sierra Culebra) et donc économique. La chasse au loup est accessible à partir de quelques dizaines d'euros pour les chasseurs locaux (chasses en battue) à 12000 € pour un loup (enchères) pour des « chasseurs étrangers » (chasses à l'affût pour les trophées) générant ainsi des **flux financiers réinvestis par les collectivités et**

l'administration sur les territoires des communes rurales. Il est également perçu comme un allié dans la régulation des grands ongulés qui génèrent des problèmes de sécurité routière, des dommages économiques importants à l'agriculture et à la forêt ou des risques sanitaires comme la tuberculose bovine menaçant directement l'élevage.

Concernant son impact sur les grands ongulés et la chasse, les scientifiques consultés s'accordent sur le fait que la prédation a tendance **à écrêter les hautes densités de population (cerf, chevreuil, sanglier), tout en permettant le maintien d'une chasse durable sur ces espèces.**

Dans la réserve de la Sierra Culebra par exemple, le cerf et le daim avaient été réintroduits pour réduire les dégâts à l'élevage générés par le loup. La population de Cerfs a connu une forte augmentation de ses effectifs jusqu'à atteindre des densités qui comptent parmi les plus élevées d'Europe avec les plus beaux spécimens d'Espagne. Sur cette zone par contre, le daim a totalement été éradiqué par le loup. De façon globale, compte tenu des densités de populations, le loup n'est pas considéré comme un ennemi du monde de la chasse. Il faut aussi considérer que le Loup n'a jamais disparu d'Espagne et y a toujours été chassé, du moins dans le Nord-ouest (particulièrement dans la région de Zamora). Les principales préoccupations des chasseurs et de l'administration sont aujourd'hui de diminuer les accidents de la route avec le grand gibier et les dégâts à l'agriculture.

Le Ministère et les Régions cherchent à maintenir les **dégâts à un niveau socialement et économiquement acceptable pour les éleveurs et utilisent de façon pragmatique plusieurs leviers d'action définis en fonction du cadre normatif et des équilibres locaux: chasse, régulation, protection, indemnisation.** Sans considérer ce dernier comme étant la seule solution à privilégier, le système d'indemnisation agricole varie suivant les Communautés Autonomes: système de compensation directe aux dommages ; prise en compte des dégâts par des assurances privées contractées par les éleveurs ; subvention indirecte versée par les collectivités pour la prise en charge des coûts de ces assurances privées.

Une histoire commune homme-loup singulière s'écrit en Espagne. Une gestion adaptative de l'espèce permet l'instauration d'équilibres locaux sur le plan social, écologique et économique.

André Mugnier
Commission Grands Prédateurs
Fédération Nationale des Chasseurs

Pour plus d'informations sur le projet Medialoup et les comptes rendus des ateliers, consulter le site Internet du projet sur <http://medialoup.chasseurdefrance.com/index.htm>

